Chazey-sur-Ain, le 03/12/19

Pétition adressée à Monsieur le Préfet de l'Ain par le Comité de Vigilance de la Plaine de l'Ain et par le Collectif Anti-Carrière de Sainte-Julie

« NON À LA CARRIÈRE DE SAINTE-JULIE ! OUI AU RESPECT DES HABITANTS ET DE L'EAU DANS LA PLAINE DE L'AIN ! »

« Monsieur le Préfet,

Par un arrêté signé le 6 novembre 2019, vous avez autorisé le groupe Lafarge-Holcim à rouvrir la carrière de Sainte-Julie, à l'étendre, à approfondir les excavations jusqu'à la nappe phréatique, et à y déposer des déchets venus du BTP et du Tunnel Lyon-Turin.

Nous, habitants de la Plaine de l'Ain et riverains de l'ancienne carrière de Saint-Julie, venons vous demander de renoncer à cette réouverture de cette carrière et au projet global d'exploitation prévu par Lafarge-Holcim. Nous dénonçons les graves nuisances sonores et les sérieux risques de pollution de l'eau engendrés par un tel projet.

- Le bruit, déjà très pénible pour les riverains du temps de l'ancienne exploitation (l'enquête publique l'a montré), sera considérablement augmenté. Or aucune mesure n'est prévue pour y remédier.
- Les déchets seront déposés dans une nappe phréatique qualifiée de « stratégique » pour l'eau potable du secteur par le SDAGE.
- Le dispositif de surveillance est très sous-évalué par rapport à l'ampleur des déchets qui arriveront tous les jours sur le site.
- Les mesures de protection contre les poussières paraissent très insuffisantes.
- Le dispositif de concertation est opaque et très insuffisant.
- Aucune indemnité n'est prévue pour compenser l'effondrement de la valeur des biens fonciers et mobiliers des habitants.
- Ce projet va accélérer le recul des terres agricoles et accélérer la transformation de notre territoire en arrière-cour industrielle et en dépotoir de Lyon et de la Suisse.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de mettre un terme à ce projet inacceptable. Nous demandons

- une suspension du projet
- la mise en œuvre d'expertises sérieuses et indépendantes avant de décider d'une réouverture éventuelle
- une véritable information de la population quant aux multiples impacts de l'exploitation
- en cas de réouverture de la carrière, une surveillance indépendante et rigoureuse de l'exploitation, une participation large et transparente de la population au suivi de la carrière et des indemnités permettant de se protéger du bruit et de compenser la perte de la valeur de nos biens.

Prénom	**Nom**	**Adresse**	**Signature**